

**Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats
Africains Riverains de l'Océan Atlantique**



Secrétariat Exécutif

RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

10^{EME} SESSION ORDNAIRE DE LA COMHAFAT

ABIDJAN, COTE D'IVOIRE,

28 Août 2018

**RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES DE
LA 10^{EME} SESSION ORDINAIRE DE DE LA COMHAFAT**

**ABIDJAN, COTE D'IVOIRE,
28 Août 2018**

I- Cérémonie d'ouverture

1. La 10^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Ministres de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan l'Atlantique (COMHAFAT), s'est tenue à Abidjan, (Côte d'Ivoire), le 28 Août 2018 à l'invitation du Gouvernement de la Côte d'Ivoire. La session a été précédée par une réunion des experts tenue les 26 et 27 Août 2018
2. Les représentants des pays suivants ont participé à la Réunion : Angola, Bénin, Cameroun, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Libéria, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Leone, et Togo.
3. Les représentants de la Namibie n'ont pas participé à la réunion.
4. Des représentants de l'Union Africaine/Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine(UA-BIRA), de la Commission Sous Régionale des Pêche (CSRPE), du Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA), de l'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE), du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO), de la Confédération Africaine des Organisations de la Pêche Artisanale (CAOPA), de l'Association Ouest Africaine pour le Développement de la pêche artisanale (ADEPA), du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA), du Réseau Africain des Femmes de la Pêche (RAFEP), de l'Agence de Pêche du Japon, de la Fondation de Coopération pour la Pêche outre-mer (OFCF) du Japon, du Comité Consultatif de la Pêche Lointaine (LDAC), de la Commission Européenne, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Fondation ISSF, ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs.
5. La liste des participants figure en **Annexe I**.
6. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur **Kobenan Kouassi ADJOUANI**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT.
7. Il a tout d'abord souhaité au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire, la bienvenue à l'ensemble des participants. Il a ensuite, rappelé l'importance du secteur des pêches pour les pays africains, particulièrement pour sa région atlantique et les menaces auxquelles il est confronté notamment la pêche INDNR, en appelant à une coopération régionale plus soutenue.

8. Ensuite, il s'est félicité et a exprimé la satisfaction de la Conférence au secrétariat exécutif de la COMHAFAT pour les avancées remarquables enregistrées, rendant cette organisation un centre d'intérêt pour de nombreuses parties externes qui pèsent sur le plan international.
9. Il a rappelé que toutes les activités menées par La COMHAFAT concourent à la mise en œuvre du document du " **Cadre politique et Stratégie du Réforme** du secteur de la pêche et de l'aquaculture".
10. Il a enfin proposé quelques actions d'une vision nouvelle et globale permettant une intégration régionale novatrice pour redynamiser la COMHAFAT, et faire du secteur de la pêche un levier privilégié de développement socio-économique de toute la région.

II- Présentation et adoption de l'Ordre du jour

11. La Conférence a adopté l'Ordre du Jour ci-dessous :

- Ouverture de la Réunion ;
- Adoption de l'ordre du jour ;
- Rapport du Président de la Conférence ;
- Examen et adoption du rapport de la réunion des experts ;
- Déclarations des chefs de délégations ;
- Lieu de la prochaine Session ;
- Adoption du rapport final de la Session ;
- Clôture de la réunion.

12. Tout en convenant de prolonger le mandat de l'actuel Bureau, avec la Présidence de la Côte d'Ivoire, la Conférence a décidé de confier à la Guinée la Présidence du prochain dont les autres membres seront désignés à l'occasion d'une prochaine réunion, dont la date sera arrêtée d'un commun accord entre le Président sortant et le Président entrant.

III- Rapport du Président de la Conférence

13. Le président a rendu compte des différentes actions menées dans le cadre du suivi des recommandations de la 9^{ème} Session. Il a informé la Conférence des initiatives prises dans le cadre de la dynamisation de la COMHAFAT à travers la présentation faite par le Secrétaire exécutif de la COMHAFAT.

14. Il a également fait part à la Conférence de toutes les démarches entreprises pour promouvoir les objectifs de la COMHAFAT et leur réalisation. Il a remercié les Etats membres et les différents partenaires pour leur collaboration, ainsi que le secrétariat de la COMHAFAT pour les efforts déployés dans la mise en œuvre du plan d'action.

15. Lors de cette session, les Ministres ont eu à examiner le bilan des activités réalisées, les perspectives de coopération commune à établir et un plan de travail pour les deux années à venir.

16. La Conférence a par ailleurs loué la transparence dans la gestion administrative et financière de la COMHAFAT, gage de crédibilité pour les partenaires techniques et financiers.

IV- Examen et adoption du rapport de la Réunion des Experts

17. La Conférence a examiné le rapport de la réunion des experts qui s'est tenue du 26 et 27 Août 2018 à Abidjan. Tout en exprimant ses félicitations aux experts pour la qualité de leur travail, elle a adopté à l'unanimité le rapport présenté à l'appréciation de ses membres.

18. La Conférence a tenu à présenter au Secrétaire Exécutif ses félicitations pour tous progrès réalisés par la COMHAFAT.

V- Etat de la Convention

19. Le Secrétariat de la COMHAFAT a rendu compte de l'état de la Convention régionale relative à la Coopération Halieutique entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique, signée à Dakar en juillet 1991.

20. La Conférence a noté que 15 Etats membres ont accompli les démarches nécessaires pour adhérer ou ratifier la Convention. Elle a félicité Sao Tomé-et-Principe, ainsi que la Gambie et le Liberia pour leur adhésion à la Convention. Elle a ensuite exhorté tous les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à déposer leurs instruments d'acceptation, d'approbation ou d'accession à la Convention.

VI- La suite donnée aux recommandations de la 9^{ème} Session de la Conférence

Amélioration du fonctionnement du Secrétariat

21. La Conférence a pris acte des progrès accomplis pour améliorer le fonctionnement du Secrétariat et s'est félicitée des initiatives prises dans ce sens.

22. La Conférence a réitéré sa demande aux Etats membres pour plus d'implication dans les actions préconisées, en les invitant à enrichir par leurs propositions, les initiatives de la Conférence.

Elargissement de son partenariat

23. A ce sujet, la Conférence a exprimé sa satisfaction par rapport aux actions entreprises par le Secrétariat pour diversifier ses partenariats techniques et financier.

La communication

24. La Conférence a relevé à travers les actions entreprises par le Secrétariat, la volonté d'assurer une plus large diffusion de ses activités. Le Secrétariat s'est graduellement attelé à mettre en place une structure interne dédiée à la communication, en informant régulièrement les Pays Membres, ainsi que ses partenaires de toutes les activités, actions ou dispositions entreprises dans le cadre de son mandat.

25. Le recrutement d'un webmaster en 2016, la mise à jour régulière de son web-site, ou encore la publication d'un bulletin d'information sous format électronique, s'inscrivent dans le cadre de la mise en place de ce dispositif visant à tenir les Etats membres et le public, informés et associés en permanence aux activités internes et externes de la Conférence.

26. Ces mesures ne peuvent que conforter le positionnement de la COMHAFAT au plan régional, eu égard aux enjeux stratégiques que représente notamment, les prises de positions concertées entre les états membres en matière de protection et d'exploitation de la ressource, parallèlement à la défense de leurs intérêts communs.

27. Par ailleurs, la Conférence a été informée de la situation des cotisations des

Etats membres au « Fonds Régional de Développement de la Pêche ». Elle note le non-paiement par plusieurs Etats membres des montants planchers. Elle appelle par conséquent les Etats concernés à régulariser leur situation.

28. La Conférence a pris connaissance du Plan d'action pour les années 2019-2020, dont les activités intègrent, en plus des axes stratégiques retenus dans le précédent plan d'action, un nouvel axe relatif à 'Sûreté et Sécurité maritimes'.
29. Tout en reconnaissant l'intérêt que présente ce plan d'action pour la promotion de la coopération halieutique régionale, la Conférence l'a adopté. Elle a invité le Secrétariat à prendre toutes les dispositions en vue d'en assurer le financement.

VII- Déclarations des Chefs de Délégations

30. La Conférence a entendu/reçu les déclarations de plusieurs Chefs de Délégation. (Cf. allocutions jointes au présent rapport)
31. A l'occasion de leurs déclarations, les chefs de délégations ont tenu d'une part à remercier et à féliciter la Côte d'Ivoire pour l'accueil qui leur a été réservé et pour la parfaite organisation, et d'autre part, le Maroc pour son appui constant au renforcement de cette Institution, preuve de son engagement en faveur d'une coopération Sud-Sud agissante.
32. Les Etats Membres ont réaffirmé leur adhésion aux objectifs de la Conférence et leur engagement à œuvrer pour faire de la pêche un secteur d'intégration économique régionale sur la base d'une gestion durable.
33. A l'issue de ses travaux, la réunion a adopté la 'Déclaration d'Abidjan' qui traduit la volonté commune des Etats Membres, de faire du secteur de la pêche un levier à même de dynamiser l'économie des pays de la Région, sur la base d'une exploitation rationnelle et durable des ressources marines.
34. La 'Déclaration d'Abidjan' figure en Annexe II.
35. Les représentants des organisations régionales et sous-régionales et internationales ainsi que les partenaires techniques et financiers ont réitéré leur disponibilité à poursuivre leur collaboration avec la Conférence dans le cadre de la mise en œuvre de ses recommandations et décisions.
36. Le Président a exprimé sa gratitude aux différents intervenants pour l'engagement dont ils ont fait preuve dans leur coopération avec la Conférence.

VIII- Lieu de la prochaine Session

37. La Conférence a accepté avec gratitude les propositions de la Guinée et de la Mauritanie à abriter la onzième Session de la Conférence Ministérielle.

IX- Motion Spéciale de remerciements

38. Une motion spéciale de remerciements a été lue au nom des Ministres et des chefs de délégations présents, à l'endroit de Son Excellence **Alassane Dramane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire et de l'ensemble son Gouvernement pour la qualité de l'accueil, du séjour et des conditions de travail optimales offertes afin que cette 10^{ème} Session de la Conférence des Ministres de la COMHAFAT soit une

réussite.

39.La motion spéciale de remerciements figure en **Annexe III**.

X- Adoption du rapport final de la Session

40.La Conférence a adopté le présent rapport, y compris les déclarations et recommandations qu'il contient.

XI- Clôture de la réunion

41.La Dixième Session de la Conférence a été déclarée close le 28 Août 2018 à 13 heures 30 minutes.

Annexe I : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Pays	Nom et Prénom	Titre	E-mail
MINISTRES ET CHEFS DE DELEGATION				
1	ANGOLA	Dr Mário FELIZ	Ambassadeur	mdlsardinha@gmail.com
2		Mme Maria de Lourdes SARDINHA	Directrice des pêches	mdlsardinha@gmail.com
3		Mme Makamua KINKELA	2 ^{ème} Secrétaire/ Ambassade	nadykinkek@yahoo.com
4	BENIN	Mr Djaouga Mamadou BOUBACAR	Conseiller Technique à la Promotion de l'Élevage et de la Pêche (CTPEP)	kasseau@yahoo.fr
5		Mr Gangbazo HERMAN	Chef Service Aménagement et Gestion des Pêcheries à la Direction des Pêches)	kasseau@yahoo.fr
6	CABO VERDE	Mr. Júlio Herbert LOPES	Ministre Adjoint du Premier Ministre pour l'Intégration Régionale	julio.herbert@palgov.gov.cv ; lara.santos@palgov.gov.cv
7		Mr Carlos Alberto Evora ROCHA	Directeur National de l'Economie	carlosevora50@gmail.com
8	CAMEROUN	Dr Chintoue SANATOU NJIKAM	Ministre plénipotentiaire/ Ambassade	chintoue@yahoo.fr
9		Dr Emma BELAL	Directeur des pêches	belalemma@yahoo.fr
10	CONGO	Mr Henri DJOMBO	Ministre d'Etat , Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche	-
11		Mr Benoît Claude ATSANGO	Directeur de pêche	benoitclaudatsango@gmail.com
12		Mr Venant Pierre KOUBAKA	Chargé du protocole et des relations publiques	landouvenant@yahoo.fr
13		Mr Eugène TSIBA	Secrétaire d'Ambassade	jospindzatonga@gmail.com
14	COTE D'IVOIRE	Mr Kobenan Kouassi ADJOUMANI	Ministre des Ressources Animales et Halieutiques Président en Exercice de la COMHAFAT	-
15		Mr Angaman Konan	Conseiller Technique	angaman.konan1@yahoo.fr
16		Mr Shep HELGUILE	Directeur de l'Aquaculture et des Pêches	shelguile@yahoo.fr
17		Mr André KOUASSI	Conseiller	kouassikandre@yahoo.fr
18		Mr Yeroue YEBO	-	-
19		Mr Konan KOUAKOU	-	kouakouer@yahoo.fr
20		Mr Kabime KABA	Chef du Service Administratif et Financier	fodetdiak2013@gmail.com
21		Mr Julien DJOU	Statisticien/ Chargé d'Études	djoujulien225@gmail.com
22		Mr Koffi KOUAME	-	isaa_ckoffiar@yahoo.fr
23	GABON	Mr Yves Richard IDIATA	Directeur de cabinet	yvesidiata@yahoo.fr ; rekomba@yahoo.fr ; dgpechegabon@netcourrier.com
24		Mr Landry Stège IBOUILI IBOUILI	Chargé d'études	stegelandry@gmail.com ; rekomba@yahoo.fr

25		Mr. James F.P GOMEZ	Minister for Fisheries, Water Resources and National Matters	jfgomez@yahoo.co.uk ; jumajallow86@gmail.com
26	GAMBIA	Dr Bamba BANJA	Secrétaire Permanent	bamba.banja@yahoo.co.uk
27		Mr Francis KINGSLEY ATO CODJOE	Vice- Ministre des pêches et de développement de l'Aquaculture	atocodjoe@gmail.com
28	GHANA	Mr Nemorius NER- NYE PENG-YIR -	Directeur Adjoint (Administration et Opérations)	miss.abban@yahoo.com
29	GUINEE	Mr. Frederic LOUA	Ministre des Pêches de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime	fred_loua@hotmail.com
30		Mme KEITA Sonah CAMARA	Chef de cabinet	camarasona@yahoo.fr ; camarasonah@gmail.com
31		Mr Amara camara KABA	Directeur de la pêche maritime	amaragbe1@yahoo.fr
32		Mr Amadou TELIVEL DIALO	Commissaire de la Guinée auprès de la CBI	ateliwel@yahoo.fr
33	GUINEE BISSAU	Mme Maria Adiato DJALO NANDIGNA	Ministre de la Pêche	nelsonsano@yahoo.com.br
34		Mr Carlos NELSON SANO	Directeur général de la pêche industrielle	nelsonsano@yahoo.com.br ; carlosnelsonsano@hotmail.com
35		Mr Iça BARRI	Directeur Général du CIPA	barry.baary@hotmail.com
36	GUINEE EQUATORIALE	Mr Jeronimo Carlos OSA OSA NZANG	Ministre d'Etat des Pêches et de l'Environnement	jeromeosaosa@hotmail.com
37		Mr Cristobal GERONA QUINTANA	Directeur général de la gestion des pêches	cristobalgeronaquintana@gmail.com
38		Mr Leonardo ASU MANQUE	Chef de cabinet	leonardoasu@yahoo.es
40	LIBERIA	Mrs Emma METIEH GLASSCO	Director General, NaFAA	metiehemma@yahoo.com
41		Mr Austin SAYE WEHYE	Directeur de recherche et de statistique	austinwehye@yahoo.com
42	MAROC	Mr Abdelmalek FARAJ	Directeur Général de l'INRH et Président du RAFISMER	faraj.malek@gmail.com
43		Mr Aomar BOURHIM	Chef de Service de la Coopération Multilatérale	bourhim@mpm.gov.ma
44	MAURITANIE	Mme Khadija BOUKA	Secrétaire Générale	khadija.bouka@gmail.com
45		Mr Mohamedine OULD ABDI	Conseiller Technique	mohamedinea@gmail.com
46		Mr Abdellahi EDEN	Directeur Général Adjoint d'Exploitation des ressources halieutiques	abdallahi1966@yahoo.fr
47		Mr Lamine CAMARA	Directeur de l'aménagement des ressources et des études	laminecam2000@yahoo.fr
48		Mr Mohamed LEHBIB	1er Conseiller/ Ambassade	lehbihbib@gmail.com
49	NIGERIA	Mr John BABATUNDE	Directeur adjoint Département fédéral de la pêche et de l'aquaculture	babatundejhn@gmail.com
50	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	Mr Daniel PALUKU KISAKA YEREYERE	Ministre de la Pêche et de l'Élevage	musavulisimanga@gmail.com
51		Mr Joseph ASANI BISASI	Conseiller du Ministre	musavulisimanga@gmail.com
52		Mr Basubi ISHIKITILO	Directeur Coordonnateur National	basubi_ishikitulo@yahoo.fr
53		Mr Basubi FISTON	Chef de Division	fistonbasubi01@gmail.com
54	SAO TOME AND PRINCIPE	Mr Joao Gomes PESSOA LIMA	Directeur Général des Pêches	jpeessoa61@hotmail.com

55		Dr Gervásio DO ROSARIO-	Chef du Département des Pêche Industriel	gerva4@yahoo.com.br
56	SENEGAL	Mme Marième Diagne TALLA	Conseiller juridique chargé de la coopération du MPEM	masodiagne@yahoo.fr
57		Mr Mamadou GOUDIABY	Directeur de la pêche	magoudiaby@yahoo.fr
58		Mr Sidy Mohamed KANDJI	Directeur	sidykandji@soperka.com
59	SIERRA LEONE	Mme Emma KOWA JALLOH	Ministre des pêches et des ressources marines	emma_kowa@yahoo.com
60		Mme Kadijatu JALLOH	Directeur intérimaire des pêches	kadijatuallah4@gmail.com
61		Mme Koroma ADAMA	Assistante	-
62	TOGO	Mr Domtani ALI	Directeur des pêches	domtania@yahoo.fr
63	EXPERTS & PARTENAIRES			
64	ADEPA	Mme Lucie TETEGAN	Présidente	lucie.tetegan@gmail.com
65	AGENCE DE PECHE DU JAPON	Mr Yoshihiro TAKAGI	Conseiller	ytakagi8@yahoo.co.jp
66		Mr Yuki MORITA	Responsable	yuki_morita470@mall.go.jp
67		Mr Kenji KAGAWA	Conseiller Spécial	kenjikagawa0406@gmail.com
68	CAOPA	Mr Gaoussou GUEYE	Président	caopa.peche@gmail.com ; gaoussoug@gmail.com
69	COMHAFAT	Mr Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
70		Mr Mohammed HADDAD	Résponsable financier	haddad.comhafat@gmail.com
71		Mr Abdennaji LAAMRICH	Cadre	laamrichmpm@gmail.com
72		Mr Mohamed SADIKI	Cadre	sadiki.comhafat@gmail.com
73		Mme Hayat ASSARA	Assistante de Direction	hayat.comhafat@gmail.com
74		Mme Mouttaki Amal	Chargée de projet	mouttaki.comhafat@gmail.com
75		Mr Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	a615@ruby.ocn.ne.jp
76		Mr Ali BOUALI	Conseiller	bouali1952@gmail.com
77		Mr Abdelkrim MRABTI	Webmaster	akarim.mrabti@gmail.com
78	COMMISSION EUROPEENNE	Mr Kristofer DU RIETZ	Président de l'accord de pêche de l'océan Indien du Sud (SIOFA / APSOI)	Kristofer.DU-RIETZ@ec.europa.eu
79	CONSULTANT	Mr AMADOU TALL	Consultant	amadou.tall@gmail.com
80	COREP	Mr Emile ESSEMA	Secrétaire Exécutif	essemile@yahoo.fr
81	CPCO	Mr Dedi Nadje SERAPHIN	Secrétaire Général	sdedi.nadje@yahoo.fr
82		Mme Abena SERWAH	Représentante	abena.serwah.asante@gmail.com
83	CSRP	Mr Malal SANE	Secrétaire Permanent	spscrp@spscrp.org ; malalsane59@yahoo.com.br

84	ECOWAS/Abidjan	Monsieur Babacar Carlos MBAYE	Représentant résident de la CEDEAO en Côte d'Ivoire Abidjan- Côte d'Ivoire	bcmbaye@yahoo.fr , bcmbaye@gmail.com
85	ICCAT	Mr Jean-Pierre MANEL	Secrétaire Executif	camille.manel@iccat.int
86	INFOPECHE	Mme Founignué TRAORE	Représentante	ftaore.djire@infopeche.ci tfonie@yahoo.fr
87	ISSF	Mr Papa KEBE	Consultant, ISSF	papa.amary@gmail.com ; sjackson@iss-foundation.org
88	LDAC	Mr Alexandre RODRIGUEZ	Secrétaire Exécutif	alexandre.rodriguez@ldac.eu
89	MOFA/Japon	Mr Daisuke NIHEI	Senior Coordinator/MOFA Japon.	daisuke.nihei@mofa.go.jp
90	OFCF/Japon	M.Yoshiharu TAKENAKA	Président	takenaka@ofcf.or.jp ;
91		Mr Minoru KAWAGUCHI	Expert	minorukawaguchi@ofcf.or.jp
92		M Shinba FUKUDA	Directeur	fukuda@ofcf.or.jp
93		Mme. Yuriko UEMURA	Responsable	uemura@ofcf.or.jp
94		Mme. Rika FUJIOKA	Interprète	-
95		M. Minoru KAWAGUCHI	Expert/OFCF	minorukawaguchi@ofcf.or.jp
96	RAFEP	Mme Christiane AMY-DAGO	Présidente	dagoamy@yahoo.fr
97	REFMA	Mr Kouamé Eugène KOFFI	Directeur de l'ARSTM	trabessou@yahoo.fr
98	REPAO	Mr Papa Gora NDIAYE	Secrétaire Exécutif	gndiaye@gmail.com
99	UA-BIRA	Mr Obinna ANOZIE	Deputy Director of Fisheries	obinna.anozie@au-ibar.org

DECLARATION D'ABIDJAN
10^{ème} SESSION DE
LA CONFERENCE DES MINISTRES

Nous, Ministres et délégués des Etats membres de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique-COMHAFAT (*Angola, Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, et Togo*), réunis en séance plénière le 28 Août 2018 à Abidjan (Côte d'Ivoire) à l'occasion de la 10ème Session Ordinaire de la COMHAFAT ;

- **Conformément** à l'esprit de la **Convention** COMHAFAT, qui incite à une coopération active entre ses Etats membres répondant aux aspirations des Etats de la Région, dans le cadre d'une stratégie d'aménagement des pêches au service du développement économique, social et nutritionnel de leurs populations ;
- **Rappelant** le rôle central que joue le secteur des pêches dans les économies des Etats de la Région, particulièrement en matière de sécurité alimentaire et en tant que filet social pour de larges franges de la population ;
- **Convaincus** de l'intérêt d'une meilleure concertation face aux défis majeurs soulevés par les politiques d'exploitation des pêcheries et de préservation des ressources aux échelles nationale, régionale, et internationale ;
- **Prenant acte** des efforts soutenus pour une coopération halieutique renforcée ainsi que des résultats positifs qui ont été enregistrés par notre Institution au cours des dernières années ;
- **Se félicitant** de la place de plus en plus importante qu'occupe désormais le groupe COMHAFAT sur la scène internationale ;
- **Soulignant** qu'il importe de renforcer la conservation et l'utilisation durable de toutes nos ressources marines vivantes, notamment celles issues de la pêche et de l'aquaculture par des modalités de gouvernance aux niveaux national et régional ainsi que des politiques cohérentes basées notamment sur les meilleures connaissances scientifiques ;
- **Se fondant** sur le principe de *l'utilisation durable des ressources marines vivantes*, basée sur les meilleures preuves scientifiques disponibles ;
- **Tenant compte** des recommandations de la réunion des experts tenue les 26 et 27 août 2018 à Abidjan ;

1. La lutte contre la pêche illicite non déclarée non réglementée (INDNR)

- Nous renouvelons notre engagement en faveur de la lutte concertée et coordonnée contre ce fléau par le renforcement des dispositifs de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS), par l'adoption et la mise en œuvre, sans préjudices des dispositions légales nationales, des conclusions et recommandations des études portant sur la mise en place des programmes régionaux i) des **Observateurs embarqués**, et ii) de **l'Inspection Portuaire Harmonisée** dans la région COMHAFAT.

2. Le principe de l'utilisation durable des ressources marines vivantes

- Nous réaffirmons que l'utilisation durable des ressources marines vivantes basée sur les meilleures preuves scientifiques disponibles est essentielle pour la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et le développement harmonieux de tous nos pays et nous nous engageons à adopter ce principe dans nos politiques de gestion des pêches ;

3. Le renforcement de la COMHAFAT

- Nous nous engageons à renforcer cette institution, et à cet effet, nous décidons de :
 - a) Parachever le processus de ratification/adhésion à la Convention ;
 - b) Assurer un paiement régulier des contributions annuelles et des arriérés ;
 - c) Étudier les mécanismes d'ancrage institutionnel de la COMHAFAT aux institutions de l'Union africaine ;
 - d) Poursuivre l'élargissement du réseau des partenaires œuvrant pour une pêche durable ;
 - e) Appuyer l'opérationnalisation des mécanismes de coordination établis entre la COMHAFAT et les institutions régionales et internationales pertinentes ;
 - f) Examiner les possibilités de hisser la COMHAFAT au statut d'une Organisation Régionale de Gestion de Pêche (ORGP).

4. La consolidation de la Voix de l'Afrique

- Nous nous efforcerons de mieux défendre les intérêts des États membres, en consolidant la **'Voix de l'Afrique'** dans les Fora internationales et régionales traitant des questions de pêche et de l'aquaculture.
À cette fin, nous nous engageons à :
 - a) Assurer, entre les différentes institutions nationales concernées, une coordination sur les questions de pêche afin de consolider les intérêts régionaux lors des réunions internationales, en particulier lors des réunions de la CITES ;
 - b) Assurer une participation active et payer les contributions statutaires aux organisations internationales auxquelles les États membres sont Parties telle que la CBI ; et
 - c) Œuvrer pour l'harmonisation des positions afin de mieux refléter

Annexe III : MOTION SPECIALE DE REMERCIEMENT

MOTION SPECIALE DE REMERCIEMENT

A SON EXCELLENCE MONSIEUR ALASSANE DRAMANE

OUATTARA PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Nous, Ministres, délégués des Etats membres et participants à la 10ème Session Ordinaire de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique,

Réunis à Abidjan du 26 au 28 Août 2018, à l'aimable invitation du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence Ministérielle,

Se félicitant de la disponibilité entière de la Côte d'Ivoire, qui a bien voulu se faire l'hôte de cette importante Session de la Conférence, et qui traduit une fois encore sa volonté et son engagement à promouvoir le partenariat Sud-Sud, au service du raffermissement des relations de coopération et de fraternité, pour le développement durable en Afrique et la prospérité des peuples Africains,

Très sensibles aux marques d'hospitalité et de courtoisie dont le Gouvernement ivoirien a fait preuve à l'égard des Ministres, Délégués des Etats Membres et Participants invités à la Conférence, et aux efforts déployés pour le bon déroulement des travaux de la Conférence,

Exprimons notre profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Allassane Dramane Ouattara Président de la République, au Gouvernement de la Côte d'Ivoire et au Peuple ivoirien, pour l'appui constant accordé à notre organisation et la sollicitude dont nous avons été entourés depuis notre arrivée sur le sol ivoirien.

Fait à Abidjan, le 28 Août 2018

La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique